Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_076-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_076

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_076-DE

2- CONSEIL D'ECOLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de de concertation institutionnel doté de compétences décisionnelles. Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration et adopte le projet d'école et donne son avis sur les questions relevant de la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école…).

Il est proposé de procéder à l'élection du représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école et de délibérer selon ces termes :

Considérant que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un conseil d'école ;

Considérant que le conseil d'école comprend le Directeur d'école, le Maire ou son représentant, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, les représentants des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education Nationale ainsi qu'un représentant des services périscolaires ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal appelé à siéger, en plus du Maire, au sein du conseil d'école ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret, mais que le conseil municipal a décidé d'y déroger à l'unanimité ;

Considérant la candidature à ce poste de Mme Maryline DUFÉE ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu l'avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » du 1er juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RECONNAIT Mme Christine COLAS, Maire, comme membre de droit du conseil d'école,

DESIGNE Mme Maryline DUFÉE comme représentante du conseil municipal au sein du conseil d'école.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT